

## **1 - OBJECTIF**

Le stage est **obligatoire** dans le cadre de la formation du DIU.

Il s'agit d'un **stage d'observation** d'un Gestionnaire de cas en activité et de l'organisation d'un dispositif MAIA.

Le stagiaire doit être attentif et analyser les possibilités d'action systémique du Gestionnaire de cas dans un dispositif MAIA.

L'attention du stagiaire est attirée sur le fait que **le lieu de stage n'est jamais un idéal de fonctionnement** : l'organisation locale du dispositif MAIA est un **processus continu**, il n'existe **pas de lieu de stage avec un système 100 % intégré**.

## **2- MODALITES DU STAGE**

### **2-a Modalités organisationnelles**

Le stagiaire ne peut pas faire son stage sur son lieu d'exercice même si celui-ci est un site habilité.

Le stage, d'une durée de 10 jours ouvrés, est effectué sur un même lieu, il peut être réparti sur la durée, par exemple : sur une période continue de 10 jours ouvrés ou de 2 jours par semaine... etc

Le stagiaire doit s'arranger avec le responsable du lieu de stage (le Gestionnaire de cas-tuteur et/ou le pilote ou le porteur) pour l'organisation optimale de son stage.

Il est attendu que le stagiaire s'adapte aux horaires et fonctionnement du lieu d'accueil.

Le stagiaire doit se procurer une convention de stage auprès du service de scolarité de la faculté et est responsable de sa signature par les différentes personnes concernées.

Le stagiaire devra faire preuve de discrétion et d'adaptabilité pour ne pas interférer dans les interventions du Gestionnaire de cas-tuteur.

### **2-b Modalités pédagogiques**

Le stagiaire doit observer le travail de Gestionnaire de cas concernant :

- L'évaluation multidimensionnelle de la personne suivie (+/- avec l'aide de son entourage présent), à l'aide d'un outil standardisé et validé. **Si possible le stagiaire observera une primo-évaluation,**
- Le travail de recherche d'informations complémentaires, auprès des différents intervenants professionnels ou non, nécessaires à la compréhension de la situation complexe,
- L'analyse et la synthèse de l'évaluation,
- La planification individualisée des services à l'aide du PSI (Plan de Services Individualisé) mis en œuvre sur le lieu de stage,
- Le monitoring du PSI et toutes les activités qui y sont liées (négociation avec les partenaires, sensibilisation de la personne ou de son entourage, concertation clinique, interdisciplinarité...).

Le stagiaire devra par ailleurs observer l'attitude du Gestionnaire de cas-tuteur :

- dans sa relation à la personne suivie et à son entourage,
- dans ses relations avec les partenaires intervenant auprès de la personne,
- dans ses relations avec les partenaires des services intégrés (concertation clinique, comité technique...)
- dans ses relations avec ses collègues Gestionnaire de cas,
- dans ses relations avec le pilote.

Le stagiaire devra aussi être attentif au tissu organisationnel existant. Il cherchera à en comprendre le fonctionnement actuel et ses limites.

## **2-c Modalités d'encadrement**

Le Gestionnaire de cas-tuteur est **impérativement** diplômé du DIU Gestion de cas.

Il a une **file active au minimum de 15 situations**. On entend par **file active** « Le nombre de situations suivies actuellement par un Gestionnaire de cas, c'est à dire faisant l'objet, tous les 6 mois au minimum, de réévaluation de l'ensemble des besoins et d'un PSI. »

Le stagiaire doit être mis en binôme avec un Gestionnaire de cas-tuteur pour chaque journée de stage (il n'est pas obligatoire qu'il s'agisse toujours du même Gestionnaire de cas même si cela paraît souhaitable).

**Le Gestionnaire de cas-tuteur ne peut encadrer qu'un seul stagiaire à la fois et un maximum de 3 stagiaires par an.**

Le Gestionnaire de cas-tuteur accompagne le stagiaire à comprendre et à adopter une posture professionnelle : **appréhension de cette nouvelle fonction**.

Le Gestionnaire de cas-tuteur doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'intégration du stagiaire au sein de l'équipe.

Le Gestionnaire de cas-tuteur ne peut se substituer à l'équipe pédagogique du DIU. Il ne doit pas corriger ou guider la rédaction des travaux d'Inter-Modules demandés dans le cadre du DIU.

## **3- EVALUATION**

L'évaluation du stage n'entre pas directement dans les notes pour l'obtention du diplôme. Néanmoins, Il sera tenu compte des notes et appréciations qui en découlent.

Les grilles d'évaluation sont fournies par le Comité National Pédagogique du DIU Gestion de cas. On les trouve en page 3 et 4 du présent règlement.

La grille d'évaluation du stagiaire est envoyée directement au responsable d'enseignement local par le Gestionnaire de cas-tuteur.

Il sera également demandé au stagiaire d'apprécier la qualité de son stage. L'appréciation est envoyée directement au responsable d'enseignement local par le stagiaire.

**4- CRITERES D'HABILITATION D'UN LIEU DE STAGE** (cf. site internet longue vie et autonomie pour connaître la liste mise à jour par Pr D. Somme)

- Existence d'un dispositif MAIA validé par l'ARS,
- Pilote en poste au moment du stage,
- Table tactique et table stratégique déjà réunies,
- Travail sur l'intégration des services en cours,
- Seuls les Gestionnaires de cas diplômés ayant plus de 15 situations et utilisant le PSI dans leurs interventions sont autorisés à superviser des stagiaires.